

Enic-Naric

Le Centre ENIC-NARIC France nous informe qu'à partir du 1^{er} août 2014, il ne sera plus possible de faire parvenir les dossiers de demande de reconnaissance en format papier par voie postale. La procédure sera désormais entièrement dématérialisée.

Toute demande devra être déposée exclusivement en ligne: <http://www.ciep.fr/>

Le centre ENIC-NARIC* France est le centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômés.

Il établit des **attestations de niveaux d'études pour un diplôme(s), des études, une formation obtenu(s) à l'étranger.**

Il informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.

Il renseigne sur la reconnaissance des diplômes français à l'étranger.

[Faire reconnaître son diplôme à l'étranger](#)

* European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres